
ICANN73 | Semaine de préparation – Point d'information sur les politiques de l'GNSO
Mardi 22 février 2022 – 14h30 à 16h00 AST

NATHALIE PEREGRINE : Bonjour à tous et bienvenue à ce séminaire en ligne qui est une mise à jour de notre politique de la GNSO. Cette activité sera enregistrée et est régie par les normes de comportement attendues de l'ICANN.

Pendant la séance, les questions et les commentaires envoyés sur le chat ne seront lus que s'ils suivent la forme indiquée sur le chat. Les questions et les commentaires seront lus à haute voix à la fin de la présentation.

La séance est également interprétée. Vous pouvez accéder à ces services à travers l'icône d'interprétation sur Zoom et sélectionnez la langue de votre choix. À la fin, pendant la séance de questions et réponses, veuillez lever la main dans la salle Zoom et lorsque le modérateur vous identifiera, allumez votre micro et prenez la parole.

Avant de prendre la parole, assurez-vous d'avoir sélectionné la langue dans laquelle vous allez parler dans le menu d'interprétation. Veuillez indiquer votre nom pour l'enregistrement et la langue dans laquelle vous allez parler si ce n'est pas l'anglais. Au moment de parler, veuillez mettre en sourdine tous les autres dispositifs et notifications. Veuillez parler clairement et à un débit raisonnable pour permettre une interprétation exacte.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Sur ce, Philippe, je vous cède la parole.

PHILIPPE FOUQUART :

Merci Nathalie et bonjour, bon après-midi, bonsoir à tous. Je suis à Paris en France. Bienvenue à cette séance de politique qui est censée vous informer de notre travail de politique en cours en amont de la réunion ICANN73.

L'idée est de vous présenter les différentes séances que nous allons tenir pour que vous prévoyiez si vous souhaitez y participer. Aujourd'hui, nous allons compter la participation des présidents de trois PDP actifs ainsi que de notre équipe de cadrage.

Avant de ce faire, parlons un peu de l'étape 2A du EPDP qui était en cours lors de notre dernière réunion virtuelle. Le travail de cette étape 2A est presque fini maintenant. Vous vous souviendrez qu'on s'occupait de deux questions lors de notre dernière réunion, à savoir la distinction entre personnes morales et personnes physiques et les informations de contact pseudonymisées pour les contacts uniques. Depuis, l'organisation ICANN a lancé une consultation publique qui s'est finie au mois de janvier. Le Conseil d'Administration examinera les commentaires reçus ainsi que les déclarations de la minorité vis-à-vis du rapport final qui sont déjà reçus.

Ayant déjà fait cette remarque préliminaire, comme je l'ai dit, nous aurons des mises à jour des présidents de PDP qui sont en cours et nous aurons le plaisir d'entendre le président Roger Carney, responsable du EPDP sur la révision de la politique de transfert. Il y aura également Chris Disspain, président du EPDP sur les protections

des droits curatifs spécifiques pour les OIG et Donna Austin, responsable du EPDP pour les noms de domaine internationalisés.

Nous aurons également une présentation de Michael Palage, président de l’équipe de cadrage de l’exactitude des données d’enregistrement, suite à quoi je fournirai une mise à jour de deux petites équipes que nous avons au sein du conseil de la GNSO qui travaillent sur deux sujets qui probablement feront l’objet de nos discussions au cours de la réunion ICANN73.

Comme Nathalie l’a dit, si à tout moment pendant ce séminaire vous souhaitez poser une question, nous vous invitons à l’envoyer à travers le chat en y apposant le mot « QUESTION » en majuscules avant la question pour signaler qu’il s’agit d’une question que vous souhaiteriez que l’on lise à haute voix. Si au contraire vous voulez attendre jusqu’à la partie des questions et réponses, vous pourrez lever la main le moment venu.

Finalement, pour ce séminaire en ligne, nous aurons le plaisir d’entendre quelques-uns des membres du conseil de la GNSO qui vont nous assister et qui nous aiderons à répondre aux questions qui pourraient apparaître. Merci à Olga Cavalli, à Marie Pattullo et à Thomas Rickert. Je vais commencer par Olga et Roger qui vont modérer cette première partie de notre séance. Olga ?

OLGA CAVALLI :

Merci Philippe.

Bonjour à tous de Buenos Aires en Argentine. Bonjour, bon après-midi suivant le cas. Merci de nous accompagner cet après-midi, au mois chez moi c'est l'après-midi.

L'idée est que les politiques de transfert puissent prévoir une procédure claire pour que les titulaires de nom de domaine sachent comment transférer leur nom de domaine. Ce travail a commencé l'année dernière au moins de mai et ce PDP consacré à la politique de transfert est présidé par Roger Carney qui nous accompagne aujourd'hui. Bienvenue Roger.

J'ai quelques questions à vous poser. Pourriez-vous nous parler un peu de ce sur quoi a travaillé votre groupe depuis la dernière mise à jour avant l'ICANN72 ?

ROGER CARNEY :

Oui, tout à fait. Merci Olga.

Avant la réunion ICANN72, nous avons beaucoup discuté, d'ailleurs vers la fin de l'été dernier, et nous avons consacré presque deux mois jusqu'aux fêtes à la documentation de ce sur quoi nous discussions. L'idée était de nous mettre d'accord sur quelques principes généraux dans nos discussions et dont nous avons déjà discuté au cours de l'été.

Comme je le disais, nous avons consacré deux mois au travail administratif de documentation, de rédaction des recommandations préliminaires à la documentation des modifications proposées. Et depuis, après les fêtes, nous nous sommes occupés de discuter de la création des registres de transfert, de modifications, des raisons pour

lesquelles il fallait faire le suivi de ces modifications. C'est ce que nous avons fait depuis le début de cette année.

À présent, nous commençons à discuter de notre chapitre final avant le premier rapport qui sera pour la création de transferts en vrac. Voilà ce sur quoi nous avons travaillé.

OLGA CAVALLI : Merci. En général, lors des réunions de l'ICANN, on se pose cette question : votre été ou le nôtre ? De quel été parlez-vous ?

ROGER CARNEY : Oui, mon été.

OLGA CAVALLI : Donc c'était quoi, le mois de juillet ?

ROGER CARNEY : Oui. Comme vous voyez, je suis dans l'Iowa aux États-Unis, donc oui.

OLGA CAVALLI : Parfait.

Je vois que le groupe de travail prévoit la publication de son rapport initial vers la mi-juin de cette année. Est-ce que le groupe suit le calendrier prévu pour y parvenir ?

ROGER CARNEY : Oui. D'ailleurs, l'idée est de pouvoir – je risque un peu, c'est l'espoir que vous entendez – le publier avant le début de cet été avant la réunion de La Haye. L'idée sera donc que l'on puisse tous lire ce rapport avant la prochaine réunion et que l'on en discute lors de notre prochaine réunion dans l'été de l'hémisphère nord.

OLGA CAVALLI : Merci pour cette précision.

Le groupe de travail a également présenté une demande de changement du projet au mois de décembre. Pour les participants qui n'appartiennent pas au conseil, ce type de demande est présenté par le groupe de travail s'il y a un changement par rapport au plan du projet préalable qui était approuvé par le conseil de la GNSO. Alors le conseil devra approuver tout changement à une demande de projet si elle ne correspond plus au plan qui était approuvé au départ.

Roger, pourriez-vous nous parler un peu plus des raisons pour cette demande de changement de projet et pourquoi est-elle nécessaire ?

ROGER CARNEY : Oui. Avant de commencer ce processus, on voyait déjà qu'il allait y avoir beaucoup de déviation. Et même si on avait divisé notre travail en différentes lignes de travail avec les étapes 2, 2A, etc., on savait déjà qu'il y avait des chevauchements entre toutes. Dans la pratique, on a vu que dans l'étape 2, il y avait des questions qui devaient être répondues au cours des discussions de l'étape 1A. Ce travail qui était avancé – et c'est pour cela qu'on a suivi notre PCR, qu'on a présenté cette demande de changement de projet... L'idée était de reporter une

partie du travail pour avancer la partie qui était nécessaire de sorte que l'on puisse répondre aux questions auxquelles il était nécessaire de répondre pour avancer avec l'étape 1A.

OLGA CAVALLI :

D'accord, merci.

Y a-t-il des difficultés récurrentes dans votre travail ou de nouvelles difficultés qui sont apparues depuis votre dernière mise à jour à notre communauté ?

ROGER CARNEY :

Ce ne sont pas de nouvelles difficultés, mais c'est une continuité de difficultés dirais-je. Tout le concept de transfert sur lequel se fonde cette politique dépend beaucoup des parties contractantes. Donc on a une grande participation des bureaux d'enregistrement et des opérateurs de registre, mais certains des autres groupes participent en tant qu'observateurs également. Ils ont le droit de le faire, cela aura un impact sur eux. Ces deux groupes sont par conséquent ceux qui doivent recevoir suffisamment d'attention ou suffisamment de réponses à leurs questions. Pour nous, la difficulté est de nous assurer que tout le monde reste impliqué.

OLGA CAVALLI :

Oui, c'est sans doute une difficulté pour tout groupe de travail et tout PDP.

Y a-t-il d'autres mises à jour que vous souhaitez partager avec nous outre ce que vous avez déjà dit ?

ROGER CARNEY : Non, je ne pense pas. Le groupe de travail a beaucoup travaillé, on a bien travaillé ensemble. Et du point de vue des parties contractantes, nous avons reçu de très bonnes contributions et toujours en temps voulu. Il y a eu beaucoup de suggestions sur lesquelles il fallait apporter des spécificités, il fallait demander des informations à d'autres groupes de parties prenantes qui ont également présenté ces informations. Par exemple, l'ALAC a fait une consultation au sein de son groupe et nous a présenté ces informations dont on avait besoin. C'est cette participation de toutes les parties prenantes qui nous permet d'avancer comme prévu.

OLGA CAVALLI : C'est sans doute grâce à votre direction, à votre leadership.

La réunion ICANN73 était censée se tenir à San Juan et il m'a semblé donc qu'il serait pertinent de vous poser une question amusante. Est-ce que vous avez des points saillants ou des souvenirs de notre dernière réunion à San Juan ?

ROGER CARNEY : Oui, je me souviens que la dernière fois, l'ouragan Maria venait de frapper les côtes de Porto Rico. On ne savait d'ailleurs pas si on allait pouvoir y aller. Et en arrivant, on s'est retrouvés au milieu d'une ville qui était bien plus sombre que prévu parce qu'il y a eu l'ouragan, mais qui était vibrante. C'était amusant, je me souviens que dans la première matinée, j'ai pu me balader sur la plage même, c'était magnifique.

OLGA CAVALLI : Tout à fait d'accord avec vous, de très beaux souvenirs de Porto Rico. Et je me souviens également de la nourriture, un bon repas que j'ai partagé avec Pablo Rodriguez que je ne connaissais pas.

Merci Roger, merci pour votre temps et pour vos explications. Je vais maintenant céder la parole à Marie.

ROGER CARNEY : Merci.

MARIE PATTULLO : Merci Olga.

Je m'appelle Marie Pattullo. J'appartiens au conseil de la GNSO en représentation de l'unité constitutive des parties prenantes commerciales.

Nous allons maintenant passer à la moitié de beaucoup de moitiés, on est en plein milieu de beaucoup de procédures depuis des années, et nous allons parler des protections des droits curatifs spécifiques pour les organisations internationales gouvernementales qui ont des acronymes reconnus, sujet que vous connaîtrez sans doute. Si vous connaissez la Croix-Rouge internationale, Médecins sans frontière ou autres, vous saurez de quoi je parle.

Ici, l'idée est que nous nous assurons qu'au moment de faire des dons, votre argent pourra parvenir à votre bénéficiaire attendu. Ici, on parle de droits curatifs. On verra de quoi il s'agit. L'idée est de savoir si

les OIG peuvent utiliser les mécanismes de protection des droits curatifs spécifiques et dans l'affirmative, comment.

Pour nous en parler, nous avons invité Chris Disspain. Bienvenue, bonsoir. C'est le soir ici à Bruxelles.

CHRIS DISSPAIN : Oui, c'est également le soir chez moi. Ça va Marie ?

MARIE PATTULLO : Oui, ça va. Chris, je voulais vous demander de nous raconter un peu comment vous vous êtes attaqué à votre travail depuis l'ICANN72.

CHRIS DISSPAIN : On n'a pas de réponse toute simple, on a eu beaucoup de réunions. Notre groupe se réunit chaque semaine hormis bien sûr la période de Noël et du Nouvel An. Et nous avons accompli de grands progrès depuis notre dernière discussion dans le cadre de l'ICANN72.

Je ne veux pas ici porter malheur, mais j'oserais dire que nous sommes près de la fin de ce long processus et que nous aurons bientôt des recommandations à présenter. Les schémas que vous avez à l'écran sont assez clairs, je ne vais pas les expliquer, surtout parce que je ne les comprends même pas. Mais je sais – et cela, je peux vous le dire – que nous avons fait un énorme travail et nous sommes près de finir.

Merci.

MARIE PATTULLO :

Merci. Désolé pour les interprètes, je sais que le volume de mon audio n'est pas parfait. J'essaie de parler un peu plus fort.

Nous savons qu'en ce moment le groupe de travail examine les commentaires publics reçus vis-à-vis de son rapport initial. Pourriez-vous partager un aperçu des recommandations qui vous semblent vont être transmises et une définition générale des recommandations qu'il reste ?

CHRIS DISSPAIN :

Oui, je vais essayer.

Nous avons terminé de passer en revue les commentaires publics et pour beaucoup d'entre eux, ils nous ont donné un feedback assez utile et assez significatif, ce qui nous a menés à apporter certains changements aux recommandations que nous avons à l'origine publiées.

Mais en fait, c'est assez compliqué d'essayer d'expliquer ceci dans un format tel que celui que nous avons aujourd'hui en 10 minutes de manière significative, donc ces questions des recommandations. Mais ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a un petit nombre de recommandations, cinq, peut-être six au total, pour lesquelles l'objectif sera tout simplement de fournir une méthodologie de résolution des problèmes d'accès des OIG aux droits curatifs de manière à leur donner les moyens d'une part d'utiliser le système et d'autre part, de leur permettre d'être sur un pied d'égalité par rapport aux autres parties sans apporter trop de changements au système.

MARIE PATTULLO : Intéressant. Est-ce que vous allez pouvoir envoyer votre rapport définitif dans les délais ?

CHRIS DISSPAIN : Oui, je pense. Nous avons eu une réunion aujourd'hui et je pense que nous devrions respecter les délais. Je ne sais pas si vous avez déjà été impliqués dans les procédures d'élaboration de politiques, mais vous savez que plus on s'approche de la date butoir, plus cela devient difficile. Mais je crois que pour l'instant, on peut dire que nous devrions y arriver.

MARIE PATTULLO : Merci beaucoup, c'est fantastique.

Est-ce qu'il y a autre chose que vous souhaitez dire par rapport à ce sujet, une mise à jour ?

CHRIS DISSPAIN : Non, pas nécessairement. Mais je peux dire une chose quand même.

Pour ceux d'entre vous qui êtes là depuis longtemps avec nous, la question des OIG, vous le savez, c'est quelque chose sur quoi nous travaillons depuis 2012-2013 à peu près. Il y a eu un certain nombre de tentatives pour résoudre le système. Le PDP a beaucoup travaillé sur un certain nombre de recommandations pour résoudre certaines parties du problème, mais c'est un peu comme un onion, vous enlevez une couche et il y en a une autre qui apparaît. Donc ce qu'on peut dire, c'est tout simplement de remercier ceux qui se seront préparés à participer sans oublier tout le travail préliminaire qui a été effectué

pour en arriver vraiment à des participants de haute qualité dans le cadre de ce PDP, qui se sont investis dans le cadre du travail, qui ont négocié, qui ont débattu, qui ont travaillé ensemble pour en arriver à un certain nombre de recommandations, de consensus je l'espère. Donc ceci est un autre exemple encore une fois du bon fonctionnement du modèle.

MARIE PATTULLO :

Merci. Et merci également de travailler dans cet espace virtuel.

Je vais changer un peu la dernière question que j'avais préparée. Nous ne sommes pas à San Juan ; je regarde par la fenêtre et je peux vous garantir que je ne suis absolument pas à San Juan. Alors Chris, comment en tant que communauté on va passer ces quelques semaines à venir en faisant comme si on était à San Juan ?

CHRIS DISSPAIN :

C'est une bonne question. On devrait déjà peut-être s'habiller comme si on était à San Juan, mais on ne pourra pas forcément en profiter suivant le climat dans lequel on se trouve.

On a parlé tout à l'heure de 2018, c'est Roger qui le disait, on a parlé de l'ouragan Maria, on y arrivait juste après et c'était absolument incroyable. Ce dont je me souviens, c'est que c'était très accueillant. La population locale nous a accueillis de manière formidable en dépit de tous les enjeux auxquels elle était confrontée. Et nous avons été transportés, servis dans les hôtels, dans les restaurants, etc. alors que ces personnes parfois n'avaient pas encore l'électricité. Et pourtant, ils

étaient préparés à nous accueillir et à nous assurer une semaine très productive.

Au cours des deux semaines à venir, je crois que l'idée est de travailler dans le même esprit, cet esprit d'être là, serviable, donc de passer une excellente semaine à l'ICANN73.

MARIE PATTULLO :

Merci. Merci d'avoir partagé vos impressions au groupe et merci pour tout ce que vous faites au sein de votre groupe.

Je vais maintenant passer la parole à Thomas.

THOMAS RICKERT :

Merci beaucoup.

Bonsoir, bonjour, je m'appelle Thomas Rickert et j'ai le plaisir de m'occuper de la prochaine partie de la session avec Donna Austin. Bonjour Donna.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, n'oublions pas que l'ICANN, c'est un monde, un internet. Cela ne veut pas dire qu'il nous faut un seul alphabet. Si nous souhaitons assurer la diversité, chacun doit pouvoir utiliser son alphabet, sa langue natale sur l'internet. Donc cela nous amène au sujet des noms de domaine internationalisés et Donna va nous parler un peu des progrès qui ont été effectués au sein du EPDP.

Donna, votre groupe de travail, qu'est-ce qu'il a fait depuis notre dernier point à l'ICANN72 ?

DONNA AUSTIN :

Bonjour Thomas, je suis contente de vous voir.

En ce qui concerne le PDP sur les IDN, nous avons fait un point la dernière fois à un moment où il nous manquait un leader. Edmon Chung nous avait quittés pour aller au Conseil d'Administration de l'ICANN. Donc je suis maintenant présidente de ce EPDP et j'ai le plaisir de vous dire que Justine Chew a été nommée comme vice-présidente. Nous sommes maintenant à un point où notre structure est plus stable, donc nous avons un petit peu avancé.

Nous avons également deux liaisons du Conseil d'Administration qui ont été nommées à notre groupe de travail. Nous sommes très heureux d'avoir leur expertise. Il s'agit d'Edmon et d'Akinori. Edmon travaille dans ce domaine depuis 20 ans, donc son expertise est très appréciée.

Par rapport aux progrès effectués depuis la dernière réunion, nous avons passé je crois pas mal de temps sur certaines choses. Les progrès sont là, mais ils sont parfois un peu lents par contre pour être honnête. Et je crois qu'en partie, la raison, c'est la manière dont nous gérons nos discussions. Pour vous donner un exemple, la question 5, c'est « Est-ce qu'il faut qu'il y ait une limite au nombre de variantes pour lesquelles un TLD pourrait envoyer une demande ? » Donc dans notre groupe, nous avons essayé de voir un petit peu où nous en étions chacun par rapport à cela. Nous avons utilisé l'avis du SSAC.

Le SSAC, même s'il est invité par le biais de représentants au groupe, il n'a pas en fait de représentation officielle, mais en janvier, nous avons quand même pu avoir une conversation avec les membres du SSAC qui ont été impliqués dans l'élaboration de cet avis et cela a été utile

de pouvoir discuter avec eux pour vraiment comprendre le contexte de cet avis. Cela a été très utile parce qu'en fait, il y avait un certain nombre de malentendus par rapport aux permutations. Par exemple, lorsqu'il y a trop de variantes au premier niveau avec des variantes des IDN au second niveau, ceci engendre des problèmes. Donc nous avons pu mieux comprendre cette problématique.

Nous avons eu le soutien du personnel, Sarmad et d'autres qui ont pu nous donner des statistiques très intéressantes pour mieux comprendre l'ampleur du problème que nous essayons de résoudre. Grâce à ces données, nous avons pu comprendre que ce problème n'était pas en fait aussi large que nous le pensions parce que les panels de génération qui élaborent les règles de génération d'étiquettes ont certaines restrictions en place déjà pour les variantes. Donc cette question de multiplication ou de permutations n'est finalement pas aussi large que nous le pensions.

Avec le travail du panel de génération et les restrictions mises en place, avec le marché, nous ne pensons pas qu'un opérateur de registre va demander 100 variantes puisqu'il y aura d'autres impacts. Avec tout ceci, nous avons pu mieux comprendre au sein du groupe de travail comment élaborer des recommandations sur la limite à placer sur un certain nombre de variantes.

Donc je crois que cet exercice a été très utile pour nous assurer d'avoir les bonnes informations de manière à prendre les bonnes décisions. Et ceci incluait cette conversation avec le SSAC, ainsi que les données qui nous ont été fournies.

THOMAS RICKERT : Donna, si je ne me trompe pas, ce rapport, vous devez l'envoyer au mois de décembre. Est-ce que ça ira ?

DONNA AUSTIN : La réponse, c'est plutôt non, Thomas, si je dois être honnête. L'équipe dirigeante a revu le calendrier du projet il y a quelques semaines je crois et nous devons reconnaître que nous avons pris un peu de retard. En fait, nous ne savons pas exactement quelle sera la date, nous avons simplement du retard.

Nous avons changé l'ordre des questions de la charte récemment pour les séparer en deux sections. Donc nous nous occupons des variantes de 2012 parce que les variantes d'IDN étaient permises dans cette série de gTLD de 2012. Donc nous nous occupons de ce niveau-là et ensuite, il faudra passer au deuxième niveau.

Nous avons essayé de réorganiser les choses de manière à gérer des sujets qui sont associés les uns avec les autres en même temps plutôt que de parler d'un morceau ici et après quelques semaines plus tard de parler d'un autre morceau du même problème. Par rapport aux questions de la charte, nous avons un petit peu revu ceci. Et dans trois mois, nous allons refaire une évaluation avec l'équipe dirigeante. Je pense qu'à ce moment-là, nous aurons une idée un peu plus réaliste de notre timing.

Je suis désolée, le coq s'est réveillé chez moi. Vous l'entendez sans doute.

THOMAS RICKERT :

C’est très bien, ça met un peu de vie dans votre intervention. En fait, je pensais que c’était une alerte de l’équipe de l’ICANN pour nous dire que nous parlions trop lentement.

Quoi qu’il en soit, Jonathan Zuck dit dans le chat : « Qu’est-ce qu’on peut tirer comme enseignements de cette diapositive ? » Je dois mentionner que les diapositives seront mises à la disposition de tous sur le site de la réunion de l’ICANN, donc vous pourrez étudier toutes les informations qui y sont incluses. C’est un petit peu difficile de le faire pour l’instant.

Donna, est-ce qu’il y a autre chose que la communauté ou le conseil de la GNSO puisse faire pour vous aider dans votre travail, peut-être pour vous aider à aller un peu plus vite, je ne sais pas ?

DONNA AUSTIN :

Je ne sais pas s’il y a quelque chose de spécifique, Thomas. Je crois que le modèle comporte plusieurs représentants, nous sommes assez nombreux, je crois 88. Nous n’avons pas des opinions très divergentes, nous nous entendons assez bien sur les sujets. Nous travaillons aussi rapidement que possible.

Je crois quand même qu’un des enjeux auxquels nous sommes confrontés, c’est qu’il y a un certain nombre d’hypothèses dans la charte et en particulier que les SubPro fonctionneraient maintenant. Et en fait, on est toujours en train de prendre en considération l’IRT des SubPro. Donc il y a certaines hypothèses dans la charte qui finalement n’existent pas. Donc ceci représente quand même un enjeu pour nous. Nous espérons que sur la base du processus de 2012, les recommandations seront adéquates.

THOMAS RICKERT : Vous avez encore quelques secondes pour faire une petite page de pub. Sur quoi allez-vous vous concentrer dans votre conversation à l'ICANN73 ?

DONNA AUSTIN : Lors de l'ICANN73, nous allons nous concentrer sur les processus associés avec 2012, donc les objections, les similarités de chaînes et la question de savoir si ceci est important dans le cadre de notre travail, donc la révision de ces processus pour voir dans quelle mesure cela correspond au travail que nous faisons.

THOMAS RICKERT : Bien. Autre chose à partager ?

DONNA AUSTIN : Non, je ne pense pas, Thomas. Je sais qu'on a déjà pris du retard, mais nous nous réunissons chaque semaine pendant 90 minutes. En général, les réunions sont bien organisées, elles avancent, mais nous avons toujours beaucoup de questions à répondre. Nous travaillons de manière [inaudible].

THOMAS RICKERT : Jeff Neuman a dit sur le chat qu'il y a beaucoup d'implications par rapport à la question du PDP des IDN, et c'est sans doute le cas. Alors je voulais en profiter pour vous remercier, vous et votre équipe, pour votre travail sur ce sujet.

Je vais reprendre l'exemple de ceux qui ont parlé avant nous : est-ce que vous avez des souvenirs de notre réunion de San Juan à partager ?

DONNA AUSTIN :

Je vais revenir un peu plus en arrière en 2007, époque à laquelle nous nous sommes également réunis à San Juan. À l'époque, je faisais partie du personnel de l'ICANN. Je ne sais pas si vous y étiez, mais nous venions de faire la transition entre fonctionnaires et responsables de politique de la GNSO et je venais de passer au GAC, alors j'étais parmi les premiers membres du personnel à être toujours présente et à accompagner les réunions du GAC.

À l'époque, le GAC venait d'engager un processus intéressant. Il s'était réuni au sein d'une même salle, autour d'une même table, mais ils ne venaient pas aux réunions, ils partaient jouer au volleyball comme activité. Je pense qu'on pourrait bien reprendre cet exemple, voir ce qu'on ferait cette fois-ci.

THOMAS RICKERT :

Merci.

Maintenant, je voudrais demander à tous ceux qui sont ici de vous féliciter. Si on était en personne, je demanderais à ce qu'on vous applaudisse. Vous avez beaucoup travaillé, vous soutenez le conseil de la GNSO et d'autres groupes responsables de PDP et de EPDP, alors mes félicitations à votre équipe. Donna, merci pour votre mise à jour.

Et Olga, à vous avec Michael Palage.

OLGA CAVALLI :

Merci Thomas. Me voici de retour.

Je vais maintenant demander à mon ami et collègue Michael Palage d'allumer son micro. Nous travaillons ensemble au sein de l'équipe de cadrage de l'exactitude des données d'enregistrement, travail que nous avons commencé au mois d'octobre en 2021 et j'y participe en tant qu'agent de liaison de la GNSO.

Bienvenue Michael. Comment allez-vous ?

MICHAEL PALAGE :

Bonjour.

OLGA CAVALLI :

On se voit très fréquemment, Michael. Finalement, on s'est vus hier soir, hier matin. Vous savez, c'est comme cela, le travail de la GNSO ; on se retrouve fréquemment.

Il y a beaucoup de facteurs liés à l'exactitude dans votre travail, les mesures, l'efficacité du travail lié à l'exactitude et autres. Alors vous deviez également travailler sur l'impact, l'amélioration, l'application, les rapports. Pourriez-vous nous raconter sur quoi vous avez travaillé depuis votre dernière présentation à l'ICANN72 ?

MICHAEL PALAGE :

Oui.

Depuis, on ne s'est réunis qu'une ou deux fois et nous avons beaucoup travaillé. Je pense pouvoir dire que nous sommes près de finir notre travail pour ce qui est des tâches 1 et 2 qui nous ont été confiées. Nous

sommes un peu en retard, comme d'autres groupes, oui, mais récemment, nous avons connu du succès dans le sens que nous avons au moins travaillé pour essayer de parvenir à un consensus sur la définition de ce qu'est l'exactitude. C'était l'une des premières tâches qu'on nous avait confiées. Et nos représentants de l'unité constitutive des représentants des bureaux d'enregistrement nous ont présenté la définition du RAA 2012 comme cadre pour nos discussions. C'est ce qu'ils avaient proposé, c'est-à-dire que l'équipe de politique avait fait beaucoup de travail utile et ils avaient également été en lien avec l'équipe de conformité contractuelle de l'ICANN.

Notre travail à ce jour, ce qui a été très utile, c'était de recevoir les réponses de l'équipe de conformité contractuelle de l'ICANN. Nous avons donc vu que dans le RAA de 2012, les exigences contractuelles ou les définitions de travail semblaient être assez tranchantes mais permettaient quand même une certaine marge de manœuvre, ce qui était très utile de voir.

Comme vous le savez, à présent, nous essayons de voir quelle serait l'analyse de ces différences. On essaie de voir quelle serait la taille de ces domaines qui sont un peu plus flous et nous essayons de faire en sorte que cela nous permette d'avancer avec le reste de notre travail pour avancer avec les tâches 3 et 4.

Jusqu'ici, le travail a été positif et nous espérons que d'ici le prochain mois, nous pourrions au moins conclure ce travail initial sur les tâches 1 et 2 et d'en informer le conseil.

OLGA CAVALLI :

Merci Mike. N'oubliez pas que le travail sur les définitions est toujours extrêmement compliqué. On peut définir les mêmes choses de différentes manières suivant les cas, alors je vous félicite pour votre travail en tant que président de cette équipe et bien sûr, je félicite le personnel de la GNSO qui vous a beaucoup aidé.

Mike, pourriez-vous citer certaines des difficultés auxquelles fait face le groupe ?

MICHAEL PALAGE :

Je dirais que l'une des principales difficultés a été le surmenage. Nous venons de passer par une période de pandémie de deux ans et quelque plus les réunions sur Zoom ; cela a été très dur. J'avoue qu'au moment de définir les lignes chronologiques, en général, j'essaie d'être audacieux et d'essayer de conclure la plupart de notre travail avant la réunion suivante. Donc je vais le dire publiquement maintenant, oui, c'est vrai que j'ai du mal à m'adapter lorsqu'on change les délais.

En général, l'idée est de pouvoir reprendre notre travail et de présenter au conseil dans les prochains mois un projet de changement, mais il nous faudra conclure notre travail sur les tâches 1 et 2 d'abord, comme je le disais à l'instant. La question par rapport aux tâches 3 et 4 est qu'il nous faut des études supplémentaires. Nous commençons à voir et à examiner les domaines sur lesquels on a moins de clarté au moment de faire notre analyse, donc il va nous falloir davantage d'études pour pouvoir répondre à cette question.

Nous avons beaucoup discuté et nous avons identifié d'ailleurs également le manque d'un processus fondé sur les données qui

permettent aux parties contractantes et à l’ICANN se mettre d’accord, ce qui empêche les vendeurs tiers et à l’ICANN d’entreprendre ces études qui sont nécessaires. Je dirais que c’est peut-être la raison pour laquelle l’ARS a été suspendue en 2015. Il s’agit là d’une des questions les plus complexes. Et en tant qu’équipe de cadrage, nous en informerons le conseil de la GNSO et nous travaillerons de près avec nos collègues au sein de l’organisation ICANN pour pouvoir identifier quelle serait la meilleure voie pour continuer d’avancer, pour reprendre la bonne voie et essayer de nous rattraper pour conclure notre travail aux dates prévues.

OLGA CAVALLI :

Merci Michael. Y a-t-il quoi que ce soit que la communauté ou le Conseil puisse faire pour aider le groupe à faire ce travail ?

MICHAEL PALAGE :

Oui, il nous faut des faits. En tant que participant de longue date au modèle multipartite de l’ICANN, j’ai vu une évolution continue du processus d’élaboration de politiques et il me semble que l’ODP et l’ODA peuvent être envisagés en tant que processus positifs si on le voit de manière constructive. Je sais que certains s’inquiètent du retard qu’il pourrait y avoir à la fin de longs processus, mais ici, et je l’explique parce que je pense que c’est ce qui explique le temps que notre travail prend, nous essayons de voir si vous pourrez consolider et réunir davantage d’informations. Pour l’ODA, ils essayaient de trouver des données qu’ils n’avaient pas, ils ne trouvaient pas toujours les bons fondements et l’équipe de cadrage travaille beaucoup sur ce

travail d'extraction de données qu'il faut à la base pour pouvoir accomplir le reste de cette mission.

Vous savez que ce qui me caractérise est l'honnêteté. Nous avons vu beaucoup d'inexactitudes et beaucoup d'incapacités au moment d'identifier des données exactes. Pour moi, il est extrêmement important de tout documenter. En ce moment, nous avons un rapport du service de conformité de l'ICANN, de l'ARS et tous ces faits peuvent être interprétés de différentes manières. Mais sans les éléments de données, on ne pourra pas faire notre travail.

Ici, ce n'est pas question de savoir ce qu'on sent chacun de son côté, mais plutôt en tant que communauté, on devrait pouvoir fonder nos décisions sur des faits. Ce n'est pas facile, mais personne n'a dit que la participation à l'ICANN est facile. Et pour moi, ce serait cela, l'appel à l'action, le passage à l'action ; toutes données tierces qui puissent soutenir ou contredire l'existence de problèmes d'exactitude avec les éléments de données du RDDS seraient très appréciées.

Finalement, si ce groupe s'est nettement centré et focalisé sur le travail qui vous a été confié dans des tâches et dans le document de contexte, nous ne sommes pas aveugles au fait qu'il y a d'autres décisions qui se tiennent en externe au sein d'autres forums vis-à-vis des questions qui pourraient avoir des implications sur l'exactitude, au sein du rapport de l'utilisation malveillante de l'Union européenne entre autres. Donc nous n'avons pas consacré de temps à ces autres débats externes, mais nous sommes conscients de leur existence et nous voudrions pouvoir compléter notre travail selon les dates prévues pour ne pas être le maillon le plus faible au moment d'essayer de répondre à cette question.

OLGA CAVALLI :

Merci Mike.

Avez-vous d'autres commentaires à partager avec nous par rapport à votre travail ?

MICHAEL PALAGE :

Non, pas pour l'instant. N'hésitez pas à nous rejoindre ou à écouter les enregistrements. En général, nos débats sont très constructifs.

OLGA CAVALLI :

J'en témoigne puisque j'ai participé à de nombreuses réunions.

Avez-vous des souvenirs de notre dernière réunion à San Juan que vous voudriez partager avec nous ?

MICHAEL PALAGE :

Je me suis marié à San Juan, ma fille y est née ; j'ai énormément de souvenirs de San Juan. Il y a plus que l'ICANN61 et l'ICANN29. Mais en tout cas, j'espère vraiment qu'en tant que communauté on puisse se réunir encore une fois sur l'île. C'est un site magnifique. Et surtout pendant l'hiver de l'hémisphère nord, il s'agit d'un bel endroit où on peut aller et porter moins de vêtements.

OLGA CAVALLI :

Oui, sans doute.

Merci Mike. Félicitations encore une fois pour votre travail, votre patience, votre travail difficile et inébranlable.

MICHAEL PALAGE : Les membres du groupe sont des véritables stars ici et ils partagent la charge de ce travail. Moi, je ne suis là qu’en tant qu’aide pour eux.

OLGA CAVALLI : Absolument, merci Mike.

Philippe, à vous.

PHILIPPE FOUQUART : Merci Olga et Mike. Merci à tous.

Avant de passer aux questions et réponses, je vais vous faire une brève mise à jour sur deux travaux du conseil de la GNSO, la petite équipe sur l’utilisation malveillante du DNS et l’autre qui s’occupe de l’ODA.

Par rapport au DNS, vous vous souvenez peut-être que le conseil, pendant la séance de conclusion lors de la dernière réunion de l’ICANN, a mis en place une petite équipe sur l’utilisation malveillante du DNS pour déterminer un petit peu la politique à suivre, pour appuyer les efforts déjà effectués dans la communauté. Les éléments importants à prendre en considération, c’est premièrement les efforts de définition de l’utilisation malveillante du DNS. Ceci correspond à ce que disait Michael sur l’équipe de cadrage.

Nous allons travailler sur la question de la charge de travail avec différentes issues possibles. Nous avons répondu oui, il y a un travail en termes de politiques, la petite équipe devrait recommander une certaine articulation du problème par rapport au travail à effectuer pour s’occuper des dépendances.

Si la réponse est non, la petite équipe pourra demander à réfléchir à certains facteurs déclencheurs qui pourraient mener à la mise en place d'un effort similaire pour identifier les situations selon lesquelles un travail sur les politiques serait nécessaire.

Si la réponse est peut-être, ce qui est possible, si nous ne pouvons en fait pas déterminer si oui ou non un travail sur les politiques est nécessaire, il pourrait y avoir une petite équipe de cadrage qui travaille sur ce sujet de l'utilisation malveillante du DNS. N'oublions pas que cette petite équipe pourrait vous contacter pour ceux qui sont à la GNSO et pour les autres, surtout si vous avez déjà travaillé sur ce sujet précis de manière à mieux comprendre ce que vous attendez de la GNSO en ce qui concerne le travail sur les politiques.

Pour l'instant, les délais n'ont pas encore été fixés, mais nous devrions envoyer une mise à jour au conseil de la GNSO lors de la prochaine réunion. Voilà pour la petite équipe sur l'utilisation malveillante du DNS. Passons maintenant à la révision SSAD ODA.

Vous vous souvenez peut-être que le conseil avait approuvé une résolution d'approbation du rapport définitif et des recommandations par rapport au EPDP. Nous avons demandé une consultation avec le Conseil d'Administration en nous concentrant en particulier sur l'analyse. Donc il y a un certain nombre d'inconnus par rapport au travail sur les politiques, le PDP. Ceci a été associé à l'adoption de ces recommandations par le conseil de la GNSO. Avant l'adoption, le conseil a lancé l'ODP phase de conception opérationnelle sur entre autres le coût. La petite équipe suit le progrès de ce travail.

Les résultats sont dans l'évaluation de la conception opérationnelle qui date du mois de janvier. Nous avons rencontré le Conseil d'Administration là-dessus à plusieurs reprises. La dernière fois, c'était fin janvier. Nous avons échangé les points de vue, écouté les préoccupations du Conseil d'Administration par rapport au SSAD et en particulier par rapport aux coûts et nous sommes en train de passer en revue tout ceci au sein de la petite équipe.

Nous prenons en considérations les préoccupations du Conseil d'Administration et nous fournirons notre retour d'abord au conseil de la GNSO et ensuite au Conseil d'Administration. Si ceci vous intéresse, n'hésitez pas à participer au travail de la petite équipe sur ce sujet.

Avant de conclure, j'ajoute que nous allons rencontrer le Conseil d'Administration le 8 mars. Il s'agit du conseil de la GNSO et du Conseil d'Administration qui se retrouveront, donc il y aura une mise à jour ce moment-là. Voilà pour la mise à jour sur la deuxième petite équipe.

Donc nous passons maintenant aux questions et réponses. Et je vais passer d'abord la parole à Julie. Je ne sais pas s'il y a eu des questions dans le chat. Je ne crois pas, vous pourrez me dire si je me trompe. S'il y en a, Julie, n'hésitez pas à les dire. Sinon, n'hésitez pas à lever la main si vous avez des questions. Julie ?

JULIE HEDLUND :

Merci.

Je voudrais confirmer que je n'ai pas vu de questions dans le chat, en tout cas pas pour l'instant. J'ai envoyé un rappel dans le chat : si vous souhaitez poser une question, n'oubliez pas d'utiliser le format qui est

suggéré. Sinon, n'hésitez pas à lever la main de manière à ce qu'on puisse vous passer la parole.

PHILIPPE FOUQUART :

Merci. Merci Julie. Donc pas de question dans le chat pour l'instant.

Y a-t-il des questions du public ? En général, c'est toujours le premier qui est le plus courageux. Ou alors, nous avons été très clairs. Pas de questions pour les présidents des PDP ? Julie, il y a une question dans le chat ?

JULIE HEDLUND :

Oui. Je vois qu'il y a une question que je vais vous lire : « La définition de l'ICANN de l'utilisation malveillante du DNS est plus étroite que celle de l'Union européenne. Est-ce que la petite équipe qui travaille sur le DNS à la GNSO pourrait peut-être remettre en question la définition pour inclure certaines des préoccupations que l'ICANN n'a pour l'instant pas réellement voulu traiter ? »

PHILIPPE FOUQUART :

Merci beaucoup Julie.

Par rapport à cette question, je crois qu'on peut dire que le travail relatif à la définition qui est effectué par l'Union européenne et d'une manière générale le rapport qui a été récemment publié n'a pas fait l'objet d'une analyse par la petite équipe, ce n'était pas quelque chose qui nous a été demandé. Il y a certains des éléments sur lesquels les membres se sont penchés, mais nous n'y avons pas travaillé réellement.

Comme je l'ai déjà dit, l'équipe va contacter les membres de la communauté qui ont déjà travaillé ou qui travaillent sur cette question pour essayer de confronter les points de vue et pour peut-être réfléchir aux travaux sur les politiques qui pourraient être nécessaires selon certains d'entre vous et pour réfléchir à la définition sur la base du rapport mentionné, la question étant de réfléchir au travail sur les politiques.

C'est en fait une longue réponse qui finalement veut dire non en termes de définition sur la base du rapport. D'ailleurs, je devrais dire plutôt la Commission européenne.

JULIE HEDLUND :

Je voulais juste confirmer qu'il n'y avait pas de deuxième question, c'était simplement une répétition de la première. Donc il n'y a pas d'autres questions dans le chat.

PHILIPPE FOUQUART :

Merci Julie.

Je ne veux pas nécessairement mettre qui que ce soit sur la sellette, mais je sais que Sébastien s'occupe du groupe, donc n'hésitez pas Sébastien à me dire si je me suis trompé par rapport à cette question ou par rapport à ce rapport.

SÉBASTIEN DUCOS :

Non, pas de souci. Je vous aurai tout de suite interrompu si vous vous étiez trompé.

PHILIPPE FOUQUART : Merci beaucoup Sébastien.

Thomas, je vois que vous avez la main levée.

THOMAS RICKERT : Oui, merci beaucoup Philippe.

Par rapport à l'utilisation malveillante du DNS et par rapport à sa définition, je voulais simplement noter que sur icann.org, dans la partie utilisation malveillante du DNS, il y a une définition qui est utilisée pour l'utilisation malveillante du DNS. Et peut-être que certains d'entre vous vous souvenez, je ne sais pas si vous étiez là, mais à une époque, nous avons rerédigé les statuts de l'ICANN dans le cadre de la transition, donc il y a une partie qui est pertinente par rapport à l'utilisation malveillante du DNS. Nous avons clarifié dans les statuts mis à jour de l'ICANN que l'ICANN peut s'occuper de l'utilisation malveillante du DNS, mais elle ne doit pas s'occuper de tout ce qui est contenu. Donc il y a cet équilibre à trouver entre faire ce que l'ICANN doit faire en ce qui concerne l'utilisation malveillante du DNS, mais il ne faut pas franchir la ligne en fait et passer à la gestion du contenu, à la réglementation sur le contenu, parce que ceci serait en infraction avec les statuts de l'ICANN.

Voilà pour vous donner un petit peu de contexte. Merci beaucoup Philippe.

PHILIPPE FOUQUART : Merci. Effectivement, c'est important.

Je vois que Siva a la main levée.

SIVA MUTHUSAMY : Oui. Les statuts sont ce qui empêche que l'ICANN travaille dans ce sens. Mais est-ce que l'ICANN ne pourrait pas revoir ces statuts, surtout dans un contexte où le monde est de plus en plus conscient de l'importance de ces questions et du contenu ?

PHILIPPE FOUQUART : Merci Siva pour cette question. Je ne sais pas s'il y a quelque chose qui empêche de revoir les statuts, il me semble que non. Mais ce n'est pas quelque chose que la petite équipe pourrait faire, cela ne fait pas partie de son travail. C'est une question beaucoup plus large que la tâche attribuée à la petite équipe qui est très limitée. Mais c'est une bonne question à poser puisque tout statut peut être révisé, me semble-t-il. Mais ce n'est pas une question qui nous concerne nous directement.

Y a-t-il d'autres questions ? Très bien. En l'absence de demande de prise de parole, je remercie tous les présidents des PDP, des EPDP, le président de l'équipe de cadrage de l'exactitude des données d'enregistrement ainsi que l'équipe de membres du conseil de la GNSO qui se sont portés volontaires pour modérer les séances. C'était très utile et très intéressant j'imagine pour les participants également.

J'insiste sur ce que Donna a dit sur le chat : tout ce travail lié à la politique a été lancé dans le cadre de la COVID, alors le temps et l'engagement de l'équipe à ce travail est encore plus valable. Il y a eu énormément de travail qui a été accompli à travers des séances de Zoom et en mode virtuel, ce qui est encore plus difficile encore. Il faut vraiment qu'on les remercie de leur travail et de leur temps.

Sur ce, je vous remercie tous, ayez une bonne fin de journée où que vous soyez. J'espère que vous resterez en sécurité. Et à bientôt. Au revoir.

NATHALIE PEREGRINE : Merci d'avoir participé à cette séance de mise à jour de politiques de la GNSO. La séance est ajournée. Ayez une bonne fin de journée. Au revoir.

L'enregistrement est arrêté.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]